

# Coordination des Associations Pluralistes de Professeurs - C A P P -

Passage des Déportés 2 – 5030 GEMBLOUX

Site web : <http://www.capp-asbl.be>

## **Procès-verbal de la Réunion du mercredi 25 mai 2016**

Présents et Excusés : cf Registre CAPP des Réunions

Invité(s) : -

Sont actées les procurations reçues de MM. Pierre Buxant, Jean-Marie Debry, et Ronald Hellin.

Sont excusés Mme Joëlle Lamon et M. Freddy Schaner.

Comme au moins trois associations membres de la CAPP sont représentées et au moins trois administrateurs sont présents ou représentés, l'assemblée générale et le conseil d'administration peuvent valablement délibérer.

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2015 est remis aux participants, et après examen par ceux-ci, est approuvé. Il sera repris sur le site web de la CAPP.

### **Dans le cadre de la session en assemblée générale,**

après discussion, sont approuvés les comptes 2015 et le budget 2016, approbation valant décharge pour le conseil d'administration de la CAPP. Le texte du Rapport général sur les activités CAPP en 2015 et sur les activités prévues pour 2016 est remis aux participants et est approuvé.

Le conseil d'administration soumet à l'assemblée les demandes d'admission comme membres effectifs de la CAPP des associations BIVES Enseignement, C.I.C., et D & C, l'assemblée marquant son accord et les admettant en tant que membres effectifs à partir du 25.05.2016. L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur de la CAPP Madame Annie Biron, représentant BIVES Enseignement, pour la période du 25.05.2016 au 01.06.2019, mandat renouvelable au 01.06.2019.

Concernant l'association AETP, M. Aertsens signale que feu M. Hallegaert (décédé en 2010) avait demandé à la CAPP de représenter l'AETP après sa dissolution comme asbl, demande actée au procès-verbal de la CAPP du 12.05.2004, idée confirmée par son ancien Président, M. Leloutre, lors d'une entrevue avec M. Aertsens le 26.04.2016. Dès lors, l'assemblée générale confirme la reprise de la représentation de l'AETP par la CAPP qui demeure membre effectif de la CAPP, quel que soit son statut juridique actuel, la CAPP n'imposant pas le statut juridique d'asbl, le terme "association" pouvant couvrir des projets associatifs, des collectifs, des groupements d'enseignants, des associations de faits, des groupes de réflexion, ... M. Screve accepte d'examiner la possibilité de relancer l'AETP dont il pourrait assumer la représentation.

M. Aertsens expose la nouvelle réglementation bancaire et les difficultés qui en résultèrent pour les comptes bancaires de la CAPP. Les membres de la CAPP n'étant pas des personnes physiques, mais des associations d'enseignants (personnes morales), les administrateurs n'étant que les représentants désignés par ces associations, l'application de cette réglementation dans le cas de la CAPP demeure confuse et contradictoire. L'assemblée autorise M. Aertsens à poursuivre les démarches pour clarifier la situation et résoudre ce problème administratif.

### **Dans le cadre de la session en réunion générale non statutaire,**

M. Screve expose les dispositions prévues pour la participation de la CAPP au prochain Salon Education qui se tiendra à Charleroi du 12 au 16 octobre 2016. Un courrier explicatif sera envoyé aux associations dès que les modalités de cette participation seront connues.

M. Aertsens expose les actions menées pour les projets "Interdisciplinarité", "Débats et concertations" et "Accidents scolaires et prévention", et pour promouvoir la consultation des sites des associations.

Est présentée la visite thématique "La Zélande" qui sera organisée le 11 juin 2016.

M. Guillaume expose la situation de son association FPGL (devenue FRPGL) et le contexte de l'enseignement du grec et du latin. Il demande de mieux communiquer aux associations les activités proposées par la CAPP.

Sont enfin présentés un article sur la CAPP paru dans le Bulletin d'information de l'Association Européenne des Enseignants et la visite thématique "Samedi de l'Histoire" organisée le 19.09.2015 par cette association.

Est aussi présenté le "Collectif des Profs de Morale" dont le site "[www.entre-vues.net](http://www.entre-vues.net)" consacré à la pédagogie de la morale et de la philosophie a été repris sur le site de la CAPP dans son § "Presse et documents".

### **Dans le cadre de la session en conseil d'administration,**

sont fixées les nouvelles dispositions adoptées pour l'application du §4 de l'article 6 des statuts de la CAPP concernant le droit de vote, et pour l'application de l'article 4 concernant le calcul des cotisations des membres.

L'examen de l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion à Gembloux se tiendra en mai 2017, la date précise étant à confirmer.